



DÉCLARATION SYNDICALE INTERNATIONALE AU SOMMET DU G20

CANNES, FRANCE, 3-4 NOVEMBRE 2011

Introduction et résumé	1
Augmenter la demande pour restaurer la croissance et obtenir une consolidation budgétaire pérenne	3
L'emploi au cœur de la reprise	4
Action en faveur du développement et du climat	5
Réaffirmer le programme de régulation financière du G20	7

« L'économie mondiale se trouve dans une nouvelle phase périlleuse. L'activité mondiale a fléchi et est devenue plus inégale, la confiance s'est effondrée depuis peu et les risques de dégradation de la situation augmentent. »

Fonds monétaire international, septembre 2011¹.

« Le monde est confronté à des temps difficiles, avec un risque de nouvelle crise et de graves conséquences pour les marchés du travail [...] Nous appelons nos chefs d'État et de gouvernement à réaffirmer que l'emploi constitue un objectif-clé de politique économique »,

ministres du Travail et de l'Emploi du G20, septembre 2011².

Introduction et résumé

Les dirigeants du G20 se rencontrent à Cannes alors que la crise financière, économique et sociale qui a englouti une grande partie de l'économie mondiale en 2008 entre dans une nouvelle phase périlleuse. La croissance économique ralentit dans presque tous les pays. Dans les États industrialisés la reprise, déjà insipide, de 2010-2011 s'est effondrée. La croissance dans les pays du G7 ne devrait être que de 0,2 % au quatrième trimestre 2011. Une baisse du PIB est prévue dans les grandes économies de la zone euro³. Les économies émergentes et en développement, qui connaissent une croissance plus rapide, ralentissent également. Dans le même temps, on dénombre toujours plus de 200 millions de chômeurs dans le monde, soit 27 millions de plus qu'avant la crise. Avec le ralentissement de la croissance le nombre de 84 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté depuis le début de la crise risque fort de repartir à la hausse. À présent, les marchés finan-

1 Perspectives de l'économie mondiale, FMI, septembre 2011.

2 Conclusions des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Paris, septembre 2011.

3 Évaluation économique intérimaire de l'OCDE, septembre 2011.

ciers paniquent en raison de la baisse de la croissance. Les tentatives visant à réduire les déficits publics à court terme ne font qu'affaiblir encore plus la croissance et risquent de faire plonger plusieurs économies du G20 dans une nouvelle récession aux conséquences économiques, sociales et même politiques catastrophiques.

2 Le chômage représente désormais la plus grande menace à la reprise. Les estimations de l'OCDE et du BIT⁴ suggèrent que 21 millions d'emplois doivent être créés chaque année pour retrouver, d'ici à 2015, les taux d'emploi d'avant la crise. Avant même que la reprise ne s'essouffle, il était clair que la croissance mondiale était insuffisante pour permettre cette augmentation des emplois. À présent, le G20 est confronté à une urgence générale en matière d'emploi, avec la probabilité d'une résurgence du chômage. L'augmentation du chômage depuis le début de la crise a frappé les jeunes de manière particulièrement grave. Et avec la hausse du chômage de longue durée, le taux de chômage élevé chez les jeunes menace d'affaiblir le potentiel de croissance à long terme. Le ralentissement de la croissance et l'élévation du chômage, combinés au creusement des inégalités de revenus dans la plupart des pays du G20 durant les dix années ayant précédé la crise, menacent la reprise, entravent la croissance à long terme et accroissent le risque d'une explosion sociale et d'une instabilité politique majeures.

3 Les organisations syndicales internationales demandent aux dirigeants du G20 qui se réunissent à Cannes d'envoyer un message de confiance aux ménages salariés, et pas seulement aux marchés financiers, en brisant le cercle vicieux de l'insécurité au travail, des bas salaires, de l'absence de consommation et des investissements bloqués. Si la croissance est nécessaire pour résoudre le problème du chômage, les créations d'emploi sont à présent elles aussi essentielles à la relance de la croissance.

4 Nous appelons les dirigeants du G20 à adopter un plan en quatre points en faveur des emplois et de la reprise, qui non seulement endiguerait la crise, mais façonnerait également un monde d'après-crise plus juste et plus durable sur les plans économique, social et environnemental. Le G20 doit :

- Honorer son engagement pris à Pittsburgh de placer « les emplois de qualité au cœur de la reprise » en fixant des objectifs d'emploi différenciés mais coordonnés pour les pays du G20 dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle, ce qui inclurait des mesures immédiates en faveur de programmes d'infrastructures créateurs d'emplois, d'investissements dans les emplois verts et de programmes du marché du travail pour accroître les compétences ;
- Transformer l'agenda sur les politiques structurelles afin de renforcer les institutions du marché du travail, les partenariats sociaux, les conventions collectives, les salaires minimums négociés et prévus par la loi, et l'aide au revenu pour les personnes à faibles ressources, afin de réduire les inégalités de revenus. Cela doit inclure un pacte pour l'emploi des jeunes ;
- Suivre les conclusions de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, à Paris, afin d'établir un socle de protection sociale soutenu par un financement adéquat en fonction des niveaux de développement ;
- Mettre rapidement en œuvre les réformes du secteur financier qui ont été convenues lors du sommet du G20 à Londres, mais qui n'ont jamais été réellement mises en œuvre, et aller plus loin pour effectivement

4 BIT-OCDE, Statistiques actualisées pour la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, 26-27 septembre 2011.

restructurer les groupes financiers devenus « trop grands pour faire faillite » et instaurer une taxe sur les transactions financières⁵.

Augmenter la demande pour restaurer la croissance et obtenir une consolidation budgétaire pérenne

5 Durant ses premiers dix-huit mois d'existence, le G20 a montré qu'il était capable de catalyser une action commune pour accroître la demande mondiale tout en proposant dans le même temps une réglementation considérablement améliorée des marchés financiers. Cet élan s'est dissipé, d'une part, avec la décision du G20, au sommet de Toronto, de réduire les déficits budgétaires de 50 % d'ici à 2015 sans aucun plan de croissance centré sur l'emploi pour accroître la demande et, d'autre part, avec l'échec à poursuivre jusqu'au bout la réforme du secteur financier. À Cannes, les dirigeants du G20 doivent à présent retrouver le même niveau de volonté politique collective qu'en 2008-2009 pour initier un effort de reprise coordonné visant une croissance riche en emplois et pour soutenir les salaires. La poursuite des mesures d'austérité sans une croissance tirée par les revenus poussera les pays dans le piège de l'endettement qui entraînera dans une spirale de la baisse la demande.

6 La création d'emplois doit être placée au cœur des politiques macroéconomiques. Les politiques budgétaires doivent être ajustées pour soutenir la croissance et la création d'emplois. A moyen terme les déséquilibres budgétaires ne peuvent être résorbés que par la croissance - non par l'austérité - et par une augmentation des recettes publiques appropriées pour maintenir des services publics de qualité. À Paris, les ministres du Travail et de l'Emploi ont déclaré : « Nous recommandons que nos chefs d'État et de gouvernement continuent à examiner les questions relatives au travail et à l'emploi aux côtés des sujets économiques, monétaires et financiers, afin d'améliorer la coordination et la cohérence de nos politiques économiques et sociales et de renforcer la dimension sociale de la mondialisation » et nous « saluons la contribution du BIT au Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée ». Pour autant, les ministres des Finances du G20 ne considèrent pas l'emploi comme l'un des indicateurs de leur politique macroéconomique. Des objectifs en termes d'emploi doivent à présent être intégrés aux programmes économiques nationaux et inclus dans les indicateurs politiques, afin de procéder à des revues par les pairs dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du G20. Le BIT doit préparer les éléments liés à l'emploi inclus dans le cadre du G20.

7 Les dirigeants du G20 doivent investir dans des infrastructures en donnant la priorité aux projets créateurs d'emplois nombreux et de croissance durable. À Séoul, le G20 a adopté un scénario de transition juste en s'engageant à « soutenir des politiques nationales en faveur de la croissance verte, qui encouragent une croissance mondiale compatible avec l'environnement et la création d'emplois tout en garantissant l'accès des pauvres à l'énergie. » Cette position doit être reprise à Cannes. Une stratégie créatrice d'emplois fondée sur les investissements verts résulterait sur des millions de nouveaux emplois « verts » et décents et rendrait les emplois existants « plus verts » et plus décents. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁶ estime qu'investir 2 % du PIB dans l'économie « verte » pourrait générer une augmentation de 5 à 10 % des emplois dans le secteur des transports, de 26 % dans le secteur de l'énergie et de 30 % dans la distribution de l'eau d'ici à 2050

5 Telle que préconisée dans le rapport à venir de Bill Gates sur le financement du développement, rédigé pour le G20.

6 « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », PNUE, 2011.

par rapport à un scénario de statu quo. Les conditions pour une « transition juste » vers une économie « verte » restent toutefois encore à satisfaire. Les gouvernements doivent élaborer des stratégies basées sur le développement des compétences et la reconversion, sur des politiques d'emploi actives, la protection sociale et le dialogue social avec les syndicats.

L'emploi au cœur de la reprise

8 L'expérience de la crise montre qu'il est nécessaire de transformer le programme de politique structurelle pour les marchés du travail. Dans l'ensemble, les pays dotés de systèmes de protection sociale et d'institutions du marché du travail développés ont mieux traversé la crise que ceux qui en sont dépourvus. La reprise atone et vacillante, l'augmentation des chiffres du chômage et les niveaux record de pauvreté sur le marché dérégulé du travail aux États-Unis contrastent avec la croissance plus solide et créatrice d'emplois de l'Allemagne, pays ayant tiré parti de la forte protection de l'emploi, des accords sur le temps de travail flexible négociés de manière collective et des dispositifs de chômage partiel ayant permis de conserver l'emploi des travailleurs lorsque la crise a frappé. Le sommet du G20 doit encourager une réforme progressive des politiques structurelles afin d'améliorer la qualité de l'emploi et d'inverser la tendance à l'augmentation des inégalités de revenus, un des facteurs ayant contribué à la crise. Les dirigeants du G20 doivent ordonner à leurs ministres de l'Emploi et du Travail de renforcer les politiques et institutions du marché du travail, notamment en matière de conventions collectives et de dialogue social, une manière de reconnaître que la solidité des systèmes de partenariats sociaux et l'efficacité des institutions du marché du travail ont aidé les pays à gérer la crise, tandis que les marchés du travail dérégulés ont généralisé l'insécurité et l'absence de formalisme. La tendance à l'accroissement des inégalités de revenu doit être inversée en augmentant les salaires minimums, par voie législative ou par l'intermédiaire de conventions collectives et d'une fiscalité progressive. Le BIT et l'OCDE doivent entreprendre un examen commun des recommandations politiques sur les marchés structurels de l'emploi.

9 Dans ce contexte, le G20 doit élaborer des mécanismes de gouvernance plus forts : ses réunions doivent institutionnaliser un pilier social du G20. Les citoyens doivent avoir la certitude que les décisions prises par les dirigeants et les ministres du G20 seront traduites en actes. En conséquence, les organisations syndicales internationales encouragent les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à créer un groupe de travail sur l'emploi, en septembre 2011, dont le mandat serait de « consulter les organisations internationales concernées, en particulier le BIT et l'OCDE, ainsi que les partenaires sociaux, le cas échéant ». Ce groupe de travail jouerait un rôle très important pour assurer le suivi des recommandations des ministres et la continuité dans la préparation de la troisième réunion des ministres du Travail et de l'Emploi sous la présidence du Mexique, et servirait de base aux recommandations au sommet du G20 qui se tiendra au Mexique en 2012. À l'exemple de la réunion commune des ministres des Finances et du Développement du G20 organisée en septembre 2011, la présidence mexicaine du G20 doit prendre l'initiative de planifier une réunion des ministres du Travail et des Finances du G20. En outre, la consultation des partenaires sociaux doit être étendue de manière systématique dans tous les processus du G20, y compris au sommet du Mexique.

10 Le premier sujet qui devra être traité par le groupe de travail du G20 concerne le chômage des jeunes, et les organisations syndicales internationales sont prêtes à jouer un rôle à part entière dans ce travail. Nous plaидons

en faveur d'un « Pacte pour les jeunes » du G20 qui garantirait aux jeunes un emploi de qualité une formation à la fin de leur scolarité. Le G20 doit encourager le dialogue social national afin d'élaborer des garanties pour l'éducation et la formation professionnelles, à temps plein ou en alternance avec un emploi permettant d'acquérir des qualifications ; des programmes d'apprentissage et de stages de qualité accompagnés d'incitations pour les travailleurs et les employeurs afin de les rendre efficaces ; des dispositifs de garanties d'emploi ; des mesures de relance du marché du travail ; un dispositif de protection de l'emploi ; et des filets de sécurité sociale destinés aux jeunes. Le groupe de travail doit traiter de nombreuses autres questions liées à l'emploi et trop urgentes pour être écartées, notamment la manière d'inverser l'augmentation du travail informel et précaire, la lutte contre le chômage de longue durée, la réduction des inégalités sur le marché du travail, la formation professionnelle, la promotion des compétences et emplois verts, le développement d'investissements d'infrastructures créateurs d'emplois, la santé et la sécurité au travail, l'élargissement et l'approfondissement des systèmes de sécurité sociale, et l'amélioration de l'efficacité des politiques pour différentes catégories de main d'œuvre, notamment les femmes et les hommes, les jeunes et les seniors. Il doit également s'assurer d'un bon partage des expériences nationales de politiques du marché du travail entre les pays. Pour satisfaire à ces exigences, il est nécessaire que les recommandations de l'OCDE⁷ sur le chômage des jeunes soient recentrées.

11 Les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 ont déclaré à Paris que « Comme rappelé dans le Pacte mondial pour l'emploi adopté par l'OIT en 2009, nous reconnaissons le rôle et l'importance que gardent les normes internationales du travail. » Cette déclaration contraste nettement avec l'offensive contre les salaires et les conventions collectives que l'on constate dans certaines régions d'Europe et aux États-Unis. Les gouvernements du G20 devraient plutôt appuyer le renforcement des droits des travailleurs et le rôle de l'OIT dans les programmes destinés aux pays touchés par la crise. L'action conjointe de l'OIT et du FMI⁸ doit être renforcée pour le dialogue social, pour la reprise économique, le pouvoir d'achat, une meilleure protection sociale, l'investissement dans des services publics de qualité, la formation et l'éducation, la réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes et l'investissement dans des emplois verts. La Banque mondiale commence à introduire l'emploi dans ses stratégies de développement.

Action en faveur du développement et du climat

12 Avec 1,4 milliard de personnes vivant dans une extrême pauvreté et qui luttent pour survivre avec moins de 1,25 dollar par jour, des mesures doivent être prises pour remettre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur les rails et placer le travail décent et la protection sociale au cœur du programme de développement international. Pourtant, trop de gouvernements réduisent la protection sociale en raison de la crise.

13 L'engagement pris à Paris par les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 de mettre en place des socles de protection sociale et leur appel aux « organisations internationales à coordonner davantage leurs actions pour aider les États à développer des socles définis nationalement de protection sociale » fournissent un appui essentiel au travail des gouvernements, de l'OIT et du Groupe consultatif des Nations Unies sur le socle de protection sociale, présidé par Michelle Bachelet. De tels socles auraient un effet

7 BIT-OCDE, Note de politique générale pour la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, 26-27 septembre 2011.

8 Conférence FMI-OIT « Croissance, emploi et cohésion sociale : les défis à relever », Oslo, 13 septembre 2010.

protecteur et transformateur pour la moitié la plus pauvre de la main d'oeuvre mondiale qui travaille dans l'économie informelle, avec une forte majorité de femmes. La Conférence internationale du travail 2011 a engagé tous les membres de l'OIT à instaurer des socles nationaux de protection sociale afin d'étendre à tous un niveau minimal de protection sociale : seuils minimaux définis à l'échelle nationale pour garantir la sécurité du revenu durant l'enfance, la vie active et la vieillesse ainsi qu'un accès financièrement abordable aux soins de santé essentiels. Ces mesures seraient non seulement justes sur le plan social, mais elles constitueraient également d'importants stabilisateurs économiques, notamment pour les plus de 80 millions de personnes tombées dans l'extrême pauvreté durant la récession. Les dirigeants du G20 doivent appuyer ces engagements en reprenant à leur compte la déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi.

14 Les dirigeants du G20 doivent encourager le financement du développement et des OMD en général, notamment pour respecter leurs engagements en matière d'accès universel à la prévention et au traitement du VIH et du sida, ainsi que pour accélérer les progrès en faveur d'un socle de protection sociale, par l'intermédiaire du PNUD, de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, ainsi que de l'APD bilatérale. Ils doivent encourager le développement de nouvelles sources de financement, notamment en luttant contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, et en introduisant une taxe sur les transactions financières (TTF). En matière d'accès aux médicaments, les considérations de santé publique doivent avoir la priorité sur les restrictions liées à la propriété intellectuelle.

15 La décision prise au sommet de Séoul d'identifier et de promouvoir les meilleures normes sociales existantes en matière d'investissement privé dans les chaînes de valeur, et la mission, auprès de l'OIT, de l'OCDE, du PNUD, de la CNUCED et de la Banque mondiale, de fournir des recommandations communes pour maximiser l'investissement privé et « soutenir le cadre réglementaire de l'investissement étranger et national » doivent se fonder sur les instruments internationaux faisant autorité dans ce domaine, à savoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, récemment révisés, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le G20 doit renforcer son Groupe de travail anti-corruption, parallèlement au travail de l'OCDE pour mettre en œuvre sa Convention anti-corruption et sa Déclaration sur la probité, l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationales (PIT).

16 Les gouvernements réunis lors de la COP16 en décembre 2010 ont déclaré qu'un accord post-2012 devait limiter la hausse des températures à moins de 2 °C et convenu d'une procédure pour réviser cet objectif et envisager une réduction de 1,5 °C dans quelques années. Les résultats de la COP16 restent cependant timides et l'ambition des pays développés en matière de réduction des émissions et de financement du changement climatique est restée absente. Le sommet du G20 à Cannes doit plaider en faveur d'avancées concrètes à la COP17, qui se tiendra à Durban en décembre 2011, afin d'impulser un élan au processus en s'engageant à maintenir une architecture juridiquement contraignante pour le climat et à clarifier les ressources pour une action climatique à long terme.

17 Dans le contexte de la conférence Rio+20 sur le développement durable, qui aura lieu en juin 2012, il est essentiel que les gouvernements du G20 s'engagent à prendre des mesures qui seront positives pour les trois dimensions

de la durabilité (sociale, environnementale et économique), notamment via la promotion d'engagements pays par pays en matière d'emplois verts et décents, afin d'aider les plus vulnérables à faire face aux crises environnementales émergentes.

Réaffirmer le programme de régulation financière du G20

18 L'intensification de la crise de la dette souveraine durant l'été, qui a conduit l'économie mondiale au bord d'une récession en double creux, a en partie résulté du transfert massif et sans condition de la dette des banques vers celle des gouvernements, et de l'incapacité à réformer le système financier mondial après la crise financière de 2008. Les gouvernements doivent mettre en place une coopération internationale et une gouvernance régionale pour réduire les facteurs à l'origine de cette hausse sans précédent de la dette publique. Le G20 et le FMI doivent appuyer la restructuration de la dette là où cela est nécessaire ; celle-ci doit inclure la réduction des prêts hypothécaires aux particuliers dans les pays où l'immobilier s'est effondré, ainsi que le rééchelonnement du remboursement dans les pays affichant un niveau de dette insoutenable. En Europe, l'émission d'« euro-obligations » et des réformes fiscales progressives allégeraient considérablement le poids de la dette que doivent individuellement supporter les États membres et en particulier les économies méditerranéennes les plus touchées par la crise.

19 Mais pour la majorité des gouvernements de l'OCDE, la plus grande menace dans les années à venir ne se trouve pas dans la dette publique, mais dans leur exposition aux risques et passifs du système bancaire privé. En plus de nombreux dispositifs de « garantie » gouvernementaux destinés à couvrir les passifs des banques commerciales et d'investissement, et autres soutiens « non conventionnels » à la liquidité par les banques centrales, les banques privées basées dans les pays de l'OCDE ont reçu 1 700 milliards de dollars d'aide publique directe depuis fin 2008. Ces garanties et soutiens sont traités comme « passifs » dans les comptes publics et sont pris en compte dans la note souveraine. Aujourd'hui, ils représentent en moyenne 20 à 30 % du PIB des économies de l'OCDE.

20 Les citoyens et contribuables subventionnent donc les banques privées. Pourtant, les profits, dividendes et autres bonus des banques sont revenus à leurs niveaux d'avant la crise, ce qui n'est pas le cas des prêts accordés aux petites et moyennes entreprises et aux ménages. Et pendant ce temps dans de nombreuses capitales, les lobbies bancaires empêchent les réformes financières attendues depuis longtemps. Le pouvoir de l'industrie bancaire est exacerbé par une concentration de marché excessive, laquelle a même augmenté après la crise, au profit de groupes financiers mondiaux qui sont devenus « trop grands pour faire faillite » (« too big too fail »). Dans le même temps, de nouvelles et anciennes formes de spéculation financière (telles que le « trading à haute fréquence » et la « vente à découvert à nu ») s'étendent, les agences de notation n'ont pas été réformées et il reste de grandes opportunités en matière d'arbitrage réglementaire et budgétaire et de fuites vers le système bancaire parallèle.

21 Le plan d'action du G20 convenu à Londres en avril 2009 inclut une réforme bienvenue du cadre prudentiel « Bâle III » ainsi qu'une supervision supplémentaire et des surcharges en capital pour les groupes financiers d'importance systémique. Ces réformes doivent être mises en œuvre rapidement et sans délai. Mais elles ne suffiront pas à elles seules à s'attaquer aux causes profondes de la crise de 2008. Le G20 doit :

- Mettre en œuvre Bâle III et les règles supplémentaires pour les groupes financiers mondiaux dans toutes les juridictions, en temps voulu ;

Global Unions



IMF
www.imfmetal.org



ITUC
www.ituc-csi.org



TUAC
www.tuac.org



BWI
www.bwint.org



EI
www.ei-ie.org



IAEA



ICEM
www.icem.org



IFJ
www.ifj.org



ITF
www.itf.org.uk



ITGLWF
www.itglwf.org



IUF
www.iuf.org



PSI
www.world-psi.org



UNI
www.union-network.org

- Fixer les limites à la taille et la complexité des institutions financières afin d'éliminer celles devenues « trop grandes pour faire faillite », instaurer la séparation obligatoire des activités de banque commerciale et de banque d'investissement ;
- Supprimer progressivement les garanties gouvernementales accordées aux banques durant la crise et les remplacer par des dispositifs d'assurance financés par les banques elles-mêmes, tels que la contribution pour la stabilité financière ;
- S'orienter vers un secteur financier plus petit mais plus diversifié et plus transparent, grâce à un éventail plus large d'institutions publiques et coopératives, une régulation de la « finance de l'ombre » et des réformes de la gouvernance d'entreprise favorisant les parties prenantes ;
- Réduire la spéculation financière à court terme via la création d'une taxe sur les transactions financières (TTF) qui augmenterait également considérablement les recettes, et des règles prohibitives concernant les échanges de gré à gré des produits dérivés et des restrictions au trading à court terme ;
- Réformer le modèle économique des agences de notation afin d'éliminer les conflits d'intérêts, notamment en augmentant leur responsabilité légale et en améliorant la transparence et la concurrence dans le secteur.